



15 juin 2026 -16:33

100 ans de rail, immortalisé dans le métal

Le SPF Finances présente une pièce belge de 2 euros en l'honneur du centenaire de la SNCB



Schaerbeek, 15 juin 2026 – À l'occasion du centième anniversaire de la Société nationale des chemins de fer belges (SNCB), le SPF Finances, par l'intermédiaire de la Monnaie royale de Belgique, a émis une pièce belge spéciale de 2 euros. Au musée ferroviaire Train World à Schaerbeek, le maître de la monnaie Giovanni Van de Velde a remis aujourd'hui officiellement les premiers exemplaires à Jean-Luc Crucke, ministre fédéral de la Mobilité, du Climat et de la Transition écologique, chargé du Développement durable, ainsi qu'à Sophie Dutordoir, CEO de la SNCB.

Avec cette pièce commémorative, le SPF Finances rend hommage à un siècle d'histoire ferroviaire qui a contribué à façonner la Belgique. Depuis sa création en 1926, la SNCB est un maillon indispensable de la vie économique et sociale de notre pays et une force motrice en faveur d'une mobilité accessible et durable.

Un jubilé qui rassemble

En 2026, la SNCB célèbre ses cent ans au travers de nombreuses activités destinées au grand public tout au long de l'année. Musique, culture et journées portes ouvertes exceptionnelles dans deux ateliers de la SNCB invitent chacun à découvrir de près le monde ferroviaire. La pièce commémorative s'y inscrit parfaitement : un symbole tangible de lien, de mouvement et de progrès.

Avec cette pièce, l'Administration générale de la Trésorerie au sein du SPF Finances montre comment elle contribue, à travers ses missions publiques, à préserver et à mettre en valeur des moments importants de notre histoire nationale. En concevant et en émettant avec soin des pièces officielles, la Monnaie royale de Belgique participe à la mémoire collective de notre pays et à la mise en lumière des jalons sociétaux.

« Depuis 100 ans, la SNCB rapproche les personnes et relie nos régions. Cette pièce commémorative constitue une belle reconnaissance de cette riche histoire, tout en regardant vers l'avenir : un réseau ferroviaire encore plus performant, sûr et durable pour tous », déclare Jean-Luc Crucke, ministre fédéral de la Mobilité, du Climat et de la Transition écologique, chargé du Développement durable.

Une pièce chargée d'histoire

La pièce belge de 2 euros est entièrement dédiée aux 100 ans de la SNCB. En haut figure le logo emblématique de la SNCB de 1935, conçu par Jean De Roy, flanqué des années 1926 - 2026. Au centre apparaît le logo du jubilé : le chiffre 100, stylisé sous forme de rails de chemin de fer, les zéros formant un





symbole d'infini. Du logo émergent une locomotive de 1926 et un train de 2026 - une traduction visuelle forte d'un siècle de rail et un regard tourné vers l'avenir.

Sophie Dutordoir, CEO de la SNCB, précise :

« Figurer sur une pièce de deux euros constitue un symbole fort : celui d'une entreprise publique qui fait partie du quotidien en Belgique depuis cent ans. Avec cette pièce commémorative, cent ans d'histoire ferroviaire sont immortalisés dans un objet tangible et riche de sens. C'est aussi une reconnaissance pour les collaborateurs de la SNCB, qui, chaque jour, assurent le service public avec enthousiasme et professionnalisme. »

Sous le dessin figurent le code pays BE, le différent du maître (un erlenmeyer avec une étoile) et le poinçon de la Monnaie royale des Pays-Bas (le caducée de Mercure). L'ensemble est entouré de perles.

Trois versions, disponibles immédiatement

Cette première pièce commémorative belge de 2 euros de 2026 est émise en trois versions :

- Brilliant Uncirculated (BU)
- Qualité Proof
- Qualité Reverse Proof

La pièce BU est conditionnée dans une coïncard originale, entièrement dédiée aux 100 ans de la SNCB et disponible en deux versions linguistiques. Les éditions Proof et Reverse Proof sont proposées dans un écrin de luxe. Le tirage est limité à maximum 150 000 pièces BU, 4 000 Proof et 3 000 Reverse Proof. Toutes les pièces ont cours légal dans l'ensemble des pays de la zone euro, mais ne sont pas mises en circulation.

Commander

Toutes les versions sont disponibles dès aujourd'hui sur :

www.piecescommemoratives.be

À propos de la Monnaie Royale de Belgique





La Monnaie Royale de Belgique est responsable de la commande des pièces de circulation belges, de leur conception, du contrôle de la qualité, de la détection des fausses pièces et représente l'État belge au niveau international. Depuis le début de l'année 2018, la frappe des pièces belges et la commercialisation des pièces commémoratives belges ont été confiées à la Monnaie Royale des Pays-Bas. Le Roi des Belges reste l'autorité d'émission.

Les émissions officielles commandées par la Monnaie Royale de Belgique portent le différent du Commissaire des Monnaies de la Monnaie Royale de Belgique, M. Giovanni Van de Velde ainsi que le différent de la Monnaie Royale des Pays-Bas. La Monnaie Royale des Pays-Bas est l'un des cinq premiers producteurs mondiaux de pièces de circulation, de pièces commémoratives et de produits de collection.

Les pièces commémoratives belges sont disponibles sur le site www.piecescommemoratives.be

Contacts presse :

Florence Angelici - SPF Finances - florence.angelici@minfin.fed.be - +32 470 775 728

Francis Adyns - SPF Finances - francis.adyns@minfin.fed.be - +32 470 762 244

Mira Spijker - Monnaie Royale des Pays-Bas - mira.spijker@royaldutchmint.com - +31 30 29 10 470

Dimitri Temmerman - NMBS - dimitri.temmerman@nmbs.be - 0499 54 31 43

SPF Finances
North Galaxy
Boulevard du Roi Albert II 33/70
1030 Bruxelles
Belgique
<https://finances.belgium.be/fr>

Florence Angelici
Porte-parole (FR) SPF Finances
+32 470 775 728
florence.angelici@minfin.fed.be

Francis Adyns
Porte-parole (NL) SPF Finances
+32 470 76 22 44
francis.adyns@minfin.fed.be

